

### **Pièces à joindre au dossier pour chaque membre du foyer**

**Si vous êtes retraité(e) :** Les trois derniers avis de paiement de vos différentes retraites (base et complémentaire) ou à défaut, les décomptes bancaires précisant leurs montants,

**Si vous êtes salarié(e) :** Les trois derniers bulletins de salaire,

**Si vous êtes intermittent(e) du spectacle, pigiste ou demandeur d'emploi :**

- Vos ressources sur les trois derniers mois (bulletins de salaire, avis de versement de pôle emploi, congés spectacle, etc...),
- La notification de décision de pôle emploi ou dernière notification CAF (RSA, prime d'activité,)

**Si vous êtes en arrêt maladie ou en invalidité :**

- Les décomptes d'indemnités journalières de l'Assurance Maladie sur les trois derniers mois,
- Les justificatifs des pensions et/ou rentes soumises ou non à l'imposition,
- Les justificatifs de complément de ressources perçues au titre d'une institution de prévoyance,

**Pour tous les dossiers :**

- La copie intégrale de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2019 sur le revenu 2018
- L'avis d'imposition 2019 au titre de la taxe d'habitation,
- L'avis d'imposition 2019 au titre de la taxe foncière,
- La dernière quittance de loyer,
- Les relevés des prêts personnels en cours,
- Les dernières factures d'électricité, de gaz, d'eau, de chauffage, de téléphone et d'aide à domicile,
- La dernière quittance d'assurance habitation et/ou véhicule,
- Le dernier échéancier de la mutuelle,
- Toutes factures ou dettes en cours à régler,
- Les 3 derniers relevés de comptes bancaires,
- Un RIB,
- Lettre de votre part motivant la demande d'intervention sociale,
- Tous justificatifs en rapport avec la demande,
- Le rapport social d'une assistante sociale ou d'une conseillère en économie sociale et familiale, sauf en cas de circonstances exceptionnelles vous empêchant d'obtenir un rendez-vous.